

**VOTRE MUTUELLE**  
VOUS ACCOMPAGNE ET RESTE À VOTRE ÉCOUTE  
AU QUOTIDIEN.

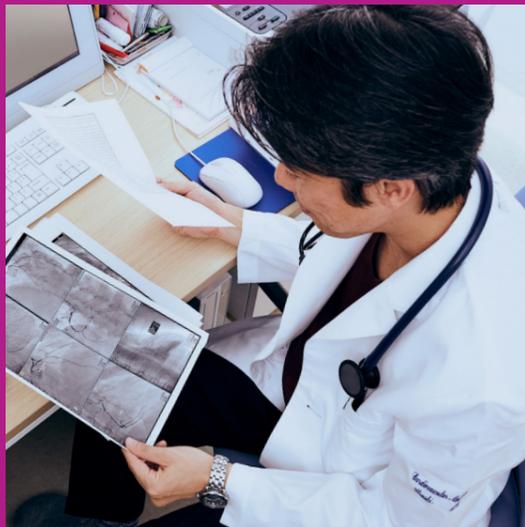
POUR PLUS DE  
RENSEIGNEMENTS,  
**CONTACTEZ VOTRE MUTUELLE**



AÉSIO mutuelle agissant pour le compte du groupement mutualiste : AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS. © Getty Images - Document non contractuel à caractère promotionnel. 21-001-273-1

## LES NOUVEAUX SERVICES DE VOTRE MUTUELLE





## ASSISTANCE

Nous vous rappelons que vous bénéficiez d'une garantie assistance auprès d'Inter Mutuelles Assistance qui met à votre disposition un site Internet accessible à partir de l'adresse suivante : [ucanss.ima-sante.com](http://ucanss.ima-sante.com)

- Si vous vous connectez pour la première fois, il suffit de remplir quelques informations comme le numéro d'adhérent (présent sur votre carte de tiers payant), votre nom, prénom et adresse e-mail.
- Pour vous familiariser avec votre espace et **découvrir les services proposés**, n'hésitez pas à parcourir les différentes rubriques, telles que : Services - Conseil santé - Rôle d'aïdant - Assistance santé.
- Vous pouvez faire votre **demande d'assistance** en ligne ou par téléphone au 05 49 76 66 94.

## FONDS DE SOLIDARITÉ



Le Fonds de solidarité a vocation à attribuer des aides exceptionnelles permettant aux bénéficiaires du régime frais de santé de faire face à des dépenses de santé (médicales ou paramédicales) particulièrement importantes engagées pour eux-mêmes ou leur famille au regard de leurs ressources financières. Ce fonds intervient également pour les dépenses liées au handicap (équipement médical, aménagement de l'habitat, du véhicule, etc...).

### COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

Le demandeur (salarié ou ancien salarié) fait sa demande auprès de sa mutuelle en remplissant l'imprimé de « demande d'intervention du fonds de solidarité » accompagné des pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier et l'adresser à sa mutuelle.

L'imprimé est disponible auprès de votre mutuelle et sur le site internet de l'Ucanss.

## DEUXIEMEAVIS.FR

### UN SERVICE DE DEUXIÈME AVIS MEDICAL

Deuxiemeavis.fr vous permet d'obtenir un deuxième avis médical directement depuis votre ordinateur.

- Accédez facilement à un large panel de médecins très spécialisés sur leur pathologie, où que vous habitez.
- Obtenez un avis détaillé d'un médecin expert de votre maladie en moins de 7 jours, s'appuyant sur votre dossier médical afin de valider que le traitement proposé est bien le plus efficace.
- Décidez avec votre équipe soignante, dans le respect du parcours de soins, de la meilleure option pour vous ou validez que le traitement proposé est bien le plus adapté grâce à un dialogue renforcé.

Pour en bénéficier, rendez-vous sur votre espace adhérent : [securitesociale.mamutuellecomplementaire.fr](http://securitesociale.mamutuellecomplementaire.fr), accédez à la plateforme [deuxiemeavis.fr](http://deuxiemeavis.fr) et créez votre compte en renseignant votre e-mail et mot de passe.

## CARTE BLANCHE

### LE RÉSEAU DE SOINS

Le réseau de soins est un regroupement de professionnels de santé, d'établissements de santé ou de services de santé avec lesquels les mutuelles ont négocié des remboursements préférentiels. Votre mutuelle a fait le choix d'un nouveau réseau de soins Carte Blanche qui vous permet un large choix de professionnels de santé, d'équipements et de prestations, pour des soins de qualité, au juste prix, partout en France (+ DROM).

**Bénéficiez des avantages Carte Blanche, en présentant votre carte de mutuelle aux professionnels partenaires du réseau :**



### RÉSEAU OPTIQUE

Plus de 7 500 opticiens partenaires (soit 3 opticiens sur 5). Jusqu'à 40 % de remise\* sur vos verres et 15 %\* sur vos lentilles. Large choix d'équipements sur plus de 70 000 références (verres et lentilles).

Garanties exclusives (garantie casse, période d'adaptation...). Prestations de qualité (entretien, réajustage, contrôle de la vue...). Expertise référencée (basse vision, vision de l'enfant...).

L'offre Carte Blanche-Prisme, propose des montures exclusives de 3 marques : NafNaf, Kaporal et 1796 ainsi que des verriers mondialement reconnus (Essilor, Hoya, Nikon, Seiko et Zeiss).



### RÉSEAU AUDIO

Un suivi privilégié et une expertise référencée avec des remises jusqu'à -20%\* auprès de plus de 3 500 audioprothésistes partenaires.



### RÉSEAU DENTAIRE

Plus de 8 900 chirurgiens-dentistes dont plus de 900 centres dentaires. Jusqu'à 15%\* de remise sur les actes prothétiques et les soins, et jusqu'à 10%\* de remise sur les actes d'implantologie.



### RÉSEAU BIEN ÊTRE & PRÉVENTIF

Des prestations de qualité à tarif maîtrisé chez plus de 1 500 partenaires ostéopathes, diététiciens ou encore pédicures-podologues.

\* Études Carte Blanche Partenaire, selon les conditions prévues dans votre garantie.



**Rendez-vous sur votre espace adhérent pour plus d'information**



**LES SERVICES DIGITAUX ACCESSIBLES DEPUIS VOTRE ESPACE ADHÉRENT**

**Annuaire de géolocalisation** pour trouver les partenaires proches de chez vous

**Essayage virtuel** des montures de l'offre Carte Blanche-Prisme

**Chatbot santé visuelle** accessible 24h/27, 7j/7.

**Eval'Audio** Application mobile pour évaluer votre audition

## MÉDECINDIRECT

### UN SERVICE DE CONSULTATION MÉDICALE À DISTANCE

MédecinDirect vous permet de consulter un médecin généraliste ou spécialiste **par écrit, par téléphone ou vidéo, 24h/24 et 7j/7.**

Au travail, à la maison ou dans les transports, **consultez en toute sécurité et toute confidentialité** un médecin généraliste ou spécialiste (gynécologue, dermatologue, psychiatre...), depuis votre ordinateur ou via l'application mobile MédecinDirect.

**Le service de consultation médicale à distance, MédecinDirect, n'est pas un service d'urgence.** En cas de doute ou d'urgence, veuillez contacter votre médecin traitant ou le 112. MédecinDirect vient en soutien à la médecine de terrain, dans le respect du parcours de soins.



**Obtenez un diagnostic et même une ordonnance si le médecin le juge nécessaire.**

Pour en bénéficier, munissez-vous de votre numéro d'adhérent figurant sur votre carte de tiers payant et rendez-vous dans votre espace adhérent. Vous avez également la possibilité de télécharger l'application MédecinDirect depuis votre téléphone portable.

 **médecindirect**